

Actes des Journées A-SUD

L'organisation des journées A-SUD (Architecture et Situations Urbaines de Développement) bénéficie du soutien du Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère du Ministère de la Culture. Ces journées s'appuient sur une collaboration entre l'Ensa-Paris La Villette, Centre SUD, et l'U.M.R. AUS (Architecture Urbanisme Société).

ARCHITECTURE ET
SITUATIONS URBAINES DE DÉVELOPPEMENT

JOURNÉE N°1

Le 19 Juin 2009

le résident vulnérable non-logement & hébergements sous les projecteurs

Cette journée d'études questionne le non-logement et les formes d'hébergement institutionnalisées, déclinées selon leur ciblage habituel : « migrants » et « sans-abri ». A cette fin, il s'agit de construire un moment d'échange avec des acteurs de ce secteur et des chercheurs, pour cerner au plus près les nouvelles questions sociales, institutionnelles et spatiales qui se font jour. Les discutants auront pour rôle de faire apparaître des questionnements de recherche pouvant être développés ultérieurement dans le cadre d'un cycle d'études intitulé «Habitat précaire, vulnérabilités urbaines et engagement professionnel».



@ Pont de Saint-Cloud, Christophe Aubertin



Centre SUD
Situations Urbaines de Développement

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture
de Paris La Villette



Séance 1 : Hébergement et non - hébergement, la rue et les foyers

Alors que le non-logement devient structurel et toujours plus préoccupant, le secteur de l'hébergement d'urgence opère actuellement une mutation institutionnelle majeure. Dans ce cadre, il s'agit d'explorer ces mutations ainsi que leurs significations pour les populations hébergées comme pour les professionnels de l'hébergement. Mais il s'agit également d'interroger les rapports entre le système institutionnel de production de lieux d'hébergement et les initiatives locales. L'existence du premier, avec ses variations, influence-t-il voire empêche-t-il parfois l'émergence d'expérimentations ou d'innovations ? Et comment qualifier et comprendre la portée de ces dernières alors que l'hébergement forcé constitue un horizon de plus en plus redouté ?

Présentation

Agnès Deboulet (Ensa Paris La Villette)

Mise en perspective historique des formes d'hébergement et questions pour le présent

Claire Levy-Vroélant (Sociologue, Université Paris VIII, CRH-UMR Louest)

Les processus de production des lieux d'hébergement : entre le secteur institutionnel et les initiatives locales

Jérôme Gerber (Architecte ADOMA) : *Processus de production des lieux d'hébergement : le secteur institutionnel*

TABLE RONDE : Initiatives et controverses, autour des nouvelles formes d'hébergement et de traitement de l'urgence

Christophe Louis (Directeur de l'association les Enfants du Canal)

Erwan Le Mener (Doctorant ENS Cachan, *Les controverses autour de l'urgence sociale*)

Edouard Gardella (Doctorant ENS Cachan, *Le refus d'hébergement. Enquête sur le travail des Equipes Mobiles d'Aide du Samu Social de Paris*)

Pedro Garcia Sanchez (Sociologue, Université Paris-X Nanterre, *Le mouvement d'aller-retour des enfants des rues: le dehors et le dedans comme épreuve*)

Thomas Marie (Directeur de la Régulation du Samu Social de Paris, Services 115 et Maraudes, *La régulation du Samu Social de Paris*)

Modératrice : Carole Gayet (Sociologue, ENSA Paris La Villette)

Séance 2 : Les transformations récentes des formes de l'hébergement

Les centres d'hébergement connaissent de profondes transformations, tant du point de vue des modes de prise en charge (principe de continuité) que du point de vue des lieux et des dispositifs spatiaux (plan d'humanisation des centres). De même, le logement spécialisé des travailleurs migrants continue une spécificité française elle aussi en mutation. L'individualisation du traitement se renforce, les enjeux spatiaux et architecturaux prennent une importance cruciale à l'heure de la transformation des foyers en résidences sociales. Comment caractériser ces évolutions ? Quels dispositifs architecturaux privilégiés aujourd'hui ? Comment s'articulent projet social, projet d'établissement et projet architectural ? Les interventions et débats retraceront les fils de ces changements tout en s'intéressant aux formes de cohabitation et à l'inscription de ces structures dans la ville.

Vieillesse, paupérisation, rénovation. Les foyers ont-ils un avenir ?

Marc Bernardot (Professeur de sociologie, Université du Havre, CIRTAI, Terra)

Les associations face au mal logement, un appui aux personnes immigrées

Ariel Sevilla (Chercheur Printemps et Cesol) en collaboration avec Dan Ferrand - Bechmann (Université Paris 8 et Cesol)

TABLE RONDE : Quel projet architectural pour quel projet social ?

Hélène Béguin (Doctorante, Lab'Urba, Institut d'Urbanisme de Paris, *Projet social et projet architectural: questions autour de la transformation des foyers de travailleurs immigrants*)

Guillaume Dufour (Architecte DPLG, *Un CHRS Emmaüs comme structure de l'îlot Crimée Thioville*)

Olivier Perret (Directeur des Programmes Aftam)

Catherine Sellier (Directrice de l'urgence sociale, *Centres d'urgences, stabilisation et pension de famille au Samu social de Paris*)

Modératrice : Rainier Hoddé (Architecte, ENSA Paris Malaquais)

Clôture de la journée et perspectives (recherches et pédagogie)

Anne d'Orazio (Architecte-Urbaniste, ENSA Paris la Villette)

Introduction

Agnès Deboulet (Ensa Paris La Villette)

Nous sommes très heureux de pouvoir inaugurer la première journée de ce cycle de journées exploratoires, destinée à solidifier une pensée et à consolider les contours d'un milieu de chercheurs et de professionnels sur les relations entre architecture, fabrique urbaine et questions de développement. Avant d'introduire le thème de cette journée d'étude, nous voulons tout d'abord remercier tous les intervenants et membres des tables rondes, ainsi que leurs animateurs.

Rappelons tout d'abord que ce cycle d'études s'enracine sur la conviction que rien ne sépare d'un point de vue épistémologique la connaissance sur les villes dites « en développement » de celle sur les situations urbaines dites « de développement » dans les pays du Nord. Notre approche se veut par conséquent résolument engagée dans une comparaison Nord/Sud, avec les précautions méthodologiques et éthiques d'usage. Il nous semble que la question du développement des segments fragilisés de l'espace et de la société reste encore largement délaissée par les métiers de l'architecture et de la ville. Dès lors, il nous semble essentiel de pouvoir rendre compte :

- du positionnement de la profession face aux besoins des populations précarisées en matière d'habitat par l'observation de manière croisée des situations urbaines au Sud et au Nord ;
- de l'engagement des écoles d'architecture face aux nouvelles problématiques de la programmation, mais aussi de la gestion urbaine et du risque ;
- d'une capacité à fédérer des initiatives de recherche sur ces sujets, de façon à rendre compte de leur avancement.

Au sein des écoles d'architecture en France, la prise en compte des questions sociales et économiques dans la formation des architectes sur le projet architectural, urbain ou paysager est importante. Ces journées d'études veulent y contribuer.

Deux préoccupations à l'origine de cette journée

Le point de départ de l'organisation de cette première journée se situe à la confluence de deux ordres de préoccupations :

1. Habitat précaire et non-hébergement

L'habitat précaire est aujourd'hui reconnu ou rendu visible notamment via les pays du sud. La France a éradiqué une grande partie de son parc à bas prix, mais celui-ci constitue toujours une part incompressible pour l'accueil « de fait » des populations démunies. Or, le devenir de ce parc est mis en question par les politiques publiques qui s'y intéressent.

Le phénomène de « non-hébergement » est quant à lui de plus en plus aigu et donne lieu à des réponses urgentistes. Il soulève désormais des débats quant aux possibilités d'un hébergement forcé.

2. Un tournant majeur dans les politiques publiques

On constate aujourd'hui une diversification de l'offre d'hébergement associée à une mutation des types de ciblage, avec une tendance à l'individualisation du traitement (dans les centres d'hébergement et les foyers de travailleurs migrants par exemple). Mais le paysage de l'intervention publique est également celui des réhabilitations, avec série de mises aux normes qui interrogent in fine la possibilité, pour les populations les plus précaires, à rester dans ce parc.

Une fois posés cet horizon d'inquiétude sociale et ces préoccupations, se posent d'emblée deux questions, autour desquelles nous avons pensé cette journée :

- Comment cerner et délimiter ce parc d'habitat / hébergement précaire? Comment appréhende-t-on ces lieux au rôle social important mais qui sortent en partie des cadres institutionnels et réglementaires ?
- Quels sont les outils et les instruments de connaissance dont nous disposons pour analyser et comprendre les changements à l'oeuvre ?

Pour un dialogue entre secteur opérationnel, recherche et enseignement

L'entrée générale choisie par le collectif A-Sud sur cette journée est celui de privilégier, ici, l'approche spatiale. Mais il y a là à la fois un problème social et une question politique. L'hébergement des sans-domicile, le squat et ses avatars, « la rue » et les formes de logement atypiques ne doivent pas être considérés comme des à-côtés de la recherche architecturale et urbaine, mais plutôt comme des occasions de repenser, par l'architecture, le lien social et les formes d'inclusion durables. Cette journée propose donc de faire dialoguer associations, architectes, urbanistes, anthropologues et sociologues, dans une perspective critique et également constructive. Il s'agira d'analyser les tendances des politiques sociales successives et surtout les positionnements des acteurs face à la question du mal et du non-logement.

L'hypothèse que nous souhaitons discuter est la suivante : les dernières années auraient vu se constituer un clivage entre les pratiques d'un « secteur institutionnel » - fonctionnant selon un système descendant, qui tendrait plutôt à la production de réponses standardisées et normatives malgré des arrangements avec les cadres réglementaires, d'un secteur associatif ou tiers secteur relativement stabilisé et d'un « secteur du bricolage » - qui serait porteur de réponses plus spécifiques, plus adaptées à chaque type de précarité, reposant sur des initiatives situées, des situations particulières et des individus acteurs de l'élaboration des réponses à leur problème de logement. Nous souhaitons lors de cette première journée mettre en débat cette hypothèse et la nuancer par l'exploration des productions respectives de secteurs. Dans quelle mesure ces secteurs se rencontrent-ils ? Les réponses apportées de chaque côté se rejoignent-elles ? Où se situent les domaines d'innovation sociale et technique et quels sont les lieux où se fabriquent des embrayages durables entre ces deux domaines d'innovation ?

A partir de cette hypothèse, nous souhaitons également questionner le rôle de l'architecte : dans quelle mesure est-il amené à passer du rôle de maîtrise d'oeuvre traditionnelle vers un rôle plus axé sur l'accompagnement participatif en amont et en aval des projets ? Comment peuvent agir les architectes situés du côté de la maîtrise d'ouvrage ? Comment se joue la mise en action d'une formation en architecture et en sciences sociales dans leur pratique ?

Organisation de la journée

Cette journée sera organisée en deux temps : la matinée permettra de revenir sur l'histoire des formes de l'hébergement avant de mettre en évidence les débats actuels quant à la production des lieux de l'hébergement ; l'après-midi sera consacré aux transformations récentes des formes de l'hébergement, avec une attention particulière aux foyers de travailleurs migrants et les centres d'hébergement pour sans-abri. Le format de la journée se veut ouvert, entre interventions et tables-rondes. L'objectif est avant tout de construire un moment d'échange avec des acteurs et des chercheurs. Les discutants auront pour rôle de faire apparaître des questionnements de recherche pouvant être développés ultérieurement dans le cadre d'un réseau A-Sud.

Les journées d'études A-Sud ont été initiées par une collaboration entre Centre SUD, l'UMR AUS et l'ENSAPLV, avec le soutien du Bureau de la Recherche Architecturale et Urbaine.

Séance 1

Hébergement et non - hébergement, la rue et les foyers

« Mise en perspective historique des formes d'hébergement et questions pour le présent »

Claire Lévy-Vroelant

Professeure de sociologie à l'université de Paris 8, membre du Centre de Recherche sur l'Habitat, de l'unité mixte de recherche Ouest du CNRS. Travaille actuellement sur les lieux de mémoire de l'immigration et pilote un projet de recherche ANR sur les vulnérabilités

- Après avoir évoqué les risques d'importation des catégories entre les différents champs, une définition de la vulnérabilité est posée : "elle se manifeste à l'occasion d'un processus de vulnérabilisation, de fragilisation des liens sociaux, comme une difficulté d'un groupe ou d'une personne, à arbitrer, à décider, à s'inscrire dans l'espace, aussi dans une position sociale, à faire valoir ses ressources, son statut et sa position". Le champ du logement est un des champs de production de celle-ci.
- **La vulnérabilité se porte bien** car elle a des moyens et des politiques, elle n'est pas sans rapport avec le brouillage entre hébergement et logement, entre l'urgence et l'hébergement plus stabilisé. La montée en puissance du financement public des structures d'hébergement est certainement nécessaire, mais n'est pas un bon signe. La création de la catégorie "vulnérable" dans les politiques publiques correspondrait davantage à une nécessité de ces politiques qu'à une réalité sociale. La prise en charge des populations les plus fragiles a pris le relais de la notion de personnes défavorisées, et se surajoute aux catégories préexistantes. Dans les politiques publiques en général, on observe une volonté de lissage de la ville, qui passe notamment par la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre. Dans l'attente de réelles solutions, le secteur de l'hébergement se voit contraint à prendre en charge les populations en attente d'un meilleur logement. Le résident vulnérable est en fait toute personne qui n'a pas trouvé à se loger normalement : il n'est ni locataire, ni propriétaire, il est résident, et sous contrat, vulnérable par étiquette, vulnérabilisé par sa position. Il est considéré comme un sujet fragile, à manipuler avec précaution, à réparer, à insérer, soit une catégorie tragique. A l'intérieur même du secteur de l'hébergement, les frontières sont brouillées entre "urgence" et "problèmes d'insertion". "On oriente vers les places disponibles plutôt que vers les structures adaptées", (Rapport sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre).
- Depuis les années 1990, les politiques publiques du logement connaissent un tournant. L'Etat s'est fait hébergeant. Et **les formes traditionnelles d'hébergement** sont transformées en formes d'hébergement pilotées par la puissance publique, mais pas uniquement. L'hébergement est, à son origine, un acte purement commercial, et de fait non distinctif et sélectif. Il connaît un changement radical, après guerre, avec la question du logement des travailleurs immigrés, que l'Etat décide alors de prendre en main. Or, la qualité première de l'hôtel dépend de la facilité avec laquelle on peut le quitter, afin qu'il joue ce rôle de plaque tournante des situations. La pénurie de logement abordable génère toutes ces offres de substitution, les hôtels sont en voie de disparition, l'hébergement chez un tiers augmente, on assiste à la réapparition de bidonvilles et à l'organisation de squats. Des formes institutionnelles prennent le relais pour juguler ces évolutions : l'Etat régule, organise, répartit et délègue. Il redéploie en marge du marché majoritaire en créant d'autres marchés, en particulier celui de l'hébergement, avec des acteurs nouveaux ou renouvelés (SONACOTRA), avec des partenariats public/privé, et avec la judiciarisation de la société : il dit le droit, se donne des obligations de résultat, mais sans se donner le moyen de satisfaire le demandeur, et aggrave donc les situations en maintenant les vulnérabilisés en position de quémandeurs éternels.

- **Un large espace de vulnérabilisation**, coproduit et retravaillé par des acteurs publics et privés qui se positionnent et témoignent de l'installation et de la fixation de l'inégalité de position comme principe structurant de notre société. Un large espace de vulnérabilisation est en train de se co-construire, dont le régime est l'incertitude, la substitution des protections collectives par des aides individuelles, sous le principe de la responsabilisation individuelle et du contrat. Cet espace de vulnérabilisation induit un régime de priorisation qui contribue à fragiliser les personnes qui prennent place par les concurrences qui s'installent entre les demandeurs, de déséquilibre qui concerne également les acteurs professionnels, parce que les vulnérabilités circulent et que les identités professionnelles sont menacées ou perturbées. Cette fragilisation de la mission des acteurs, cet espace de vulnérabilisation de l'hébergement ou de mise à l'abri touche aussi les métiers de la ville.

L'intervention est clôturée par une série de questions autour du devenir de l'hébergement comme élément central des cultures urbaines ; de la place des pauvres dans les villes mises aux normes; du retrait de l'Etat dans la question du logement au vu de la croissance des partenariats public-privé ; de la conséquence sur les rapports sociaux de l'émergence de la catégorie "vulnérable" ; de l'impact des mutations du milieu des professionnels de la ville, sur les espaces de vulnérabilisation.

Réactions – Echanges

- L'Etat, en tant qu'il se saisit de cette catégorie de vulnérabilité pour fabriquer des principes d'intervention et des modes d'action, ne serait-il pas susceptible de générer une exposition au risque supplémentaire, en terme de logement, mais plus largement de ressources, d'emploi, d'identité sociale ?
- L'évolution des figures migratoires n'implique t-elle pas une reconsidération des catégorisations existantes depuis les années 1950 ?
- Il serait intéressant d'interroger le rôle de la construction de ces catégorisations dans la pensée de l'habitat : jusqu'à quel point la pensée de l'habitat, qui s'est faite en dépit des formes différenciées de l'habiter, a t-elle eu une place prépondérante dans l'institutionnalisation de ces catégories ? Et qu'en est-il aujourd'hui ?
- Comment analyser l'évolution vers une plus grande évaluation du service rendu par les acteurs de l'hébergement ?
- Remarque sur l'existence de la catégorie "vulnérable" : elle est justifiée du point de vue de l'analyse d'une anthropologie capacitaire, elle est instrumentalisée par les politiques publiques, mais elle n'a pas uniquement vocation à devenir l'objet et le moyen des politiques publiques.
- Les lieux d'hospitalité du commerce disparaissent. Ils constituaient un entre-deux évacué, il y a une injonction à l'autonomie mais à travers des formes autoritaires de l'Etat et des formes d'accompagnement contraint qui enferment les personnes dans ces situations où elles sont objet de politique publique. Le rapport commercial avait une vertu. L'évolution vers plus de droits est présentée comme positive, mais est-ce vraiment le cas ?

Réponses de Claire Lévy-Vroelant

- Question de la pensée de l'habitat et de la disparition de l'habitant : au regard des grands projets urbains, l'habitant à disparu. On régleme et on légifère sur du dérogatoire, toute la réflexion sur l'habiter et l'habitat consiste à essayer d'inventer des modèles qui disent " il y a des groupes de gens et ils ont des besoins". Les réponses des politiques publiques sont vouées à l'échec car le fait de faire correspondre des groupes à des besoins, surtout quand ce sont ensuite des déclinaisons en terme de modes d'habitat dérogatoires, est infini. Le problème majeur se pose sur le fait de penser l'habitat indépendamment de celui qui l'habite : l'analyse des usages sociaux ne doit pas être confondue avec l'identification des besoins à la place des gens.

- Les espaces de vulnérabilité co-construisent de la vulnérabilité, mais co-construisent aussi des ressources. Les maîtres d'ouvrages doivent réfléchir à intégrer l'habitant, et pas seulement comme consommateur ou usager. Comment mettre les gens en position d'agir, en dépassant le concept déjà usé de participation, concertation, avec la créativité ?
- Question de la professionnalisation et de la qualité du service rendu : la question réelle serait de ce que l'on veut savoir avec une évaluation, car les professionnels savent beaucoup de choses, mais ne savent pas forcément comment le dire : l'évaluation qualitative n'est pas si simple que la quantitative.
- Question du commerce : les hôtels aujourd'hui sont plutôt peuplés de personnes qui sont là à défaut d'autre chose. Il ne s'agit pas de faire un plaidoyer pour le commercial, pour l'hôtel. Simplement, il peut correspondre à un moment donné à un parcours, à un besoin ponctuel. Les négociations entre hôteliers et clients peuvent aider à l'autonomie, elles posent la question de l'intimité et de la liberté de gérer son espace. L'engagement de financements publics dans le but d'améliorer les conditions de vie, notamment au travers de la remise aux normes de certains hôtels, vient interférer dans la négociation initiale propriétaire-habitant. Le public norme, lisse. Cela pose la question de comment le politique régule l'habiter.

Réactions -Echanges

- La collectivité hébergeante, par une action normative, d'évaluation, de contrôle, vient chambouler l'équilibre installé dans ces structures entre un commerçant et des personnes hébergées. Aujourd'hui il n'est pas possible de poursuivre cette hospitalité commerciale tant qu'une politique publique continuera de s'intéresser à ce type d'hébergement.
- Quid de la place des modes d'autoproduction ?
- Dans les tendances lourdes de réorganisation de la ville aujourd'hui, l'habitant n'est pas un acteur dominant. Comment mettre les gens en capacité d'agir, pas seulement avec les leviers de la participation, concertation ? Les espaces de vulnérabilité construisent des ressources aussi, la créativité s'organise, les maîtres d'ouvrages travaillent aussi à l'élaboration de projets sociaux d'établissements qui réfléchissent à intégrer l'habitant ou l'habitant constructeur dans les projets.
- Certaines formes d'hébergement précaires ont été des éléments centraux des structures urbaines. La question qui se pose est celle de la capacité des sociétés à tolérer ces formes d'hébergement et d'installation précaires. Comment ne pas être, au nom d'une politique publique de gestion, dans l'imposition du normatif ? Comment parvenir à concilier la question de la régulation des poches d'urbanité que sont les habitats "hors normes", sans être dans l'imposition du normatif ? Comment préserver les capacités d'agir, d'être à la marge, de créer différentes formes d'habiter ? Cette réalité de la production de l'habitat semble insupportable aux yeux de la puissance publique, mais il y a une vraie capacité à produire dans les interstices. Dans quelle mesure une politique locale a-t-elle une capacité à « supporter » ?
- Il ne s'agit pas de préserver les bidonvilles ou autres campements, mais bien de tenter de lutter contre un logement ultra marchandisé. La lutte contre l'insalubrité est source de nouvelles poches d'insalubrité ailleurs car les dispositifs et les solutions sont inadaptés.
- Les politiques publiques seraient relativement bénéfiques, puisque dans certains pays la réapparition de ces poches est moindre, notamment en France.
- La question est de positionner les limites de "l'intolérable". Paradoxalement, aujourd'hui, l'espace public devient « tolérant » : on y voit ce qui avant était mis à l'écart dans les asiles, dans les prisons.

TABLE RONDE

« Initiatives et controverses autour des nouvelles formes d'hébergement et de traitement de l'urgence »

Modération par Carole Gayet

Sociologue, Ensa-Paris la Villette

La table ronde va s'intéresser aux questions liées à l'urgence sociale et aux débats que soulèvent les politiques publiques qui cherchent à répondre à cette urgence.

Christophe Louis, président de l'association « Les enfants du canal »

- L'association a été fondée en 2008, suite au mouvement des enfants de Don Quichotte sur les bords du Canal St Martin, à Paris. Elle est née d'une réflexion avec les personnes à la rue sur leur refus des structures d'hébergement proposées. Le but de l'association est de proposer une maison d'accueil qui se distingue des structures d'accueil existantes, qui offre des conditions de vie dignes par l'autonomie et la liberté du chez-soi qu'elle proposerait à ces occupants (absence de couvre feu, invités et animaux acceptés, consommation d'alcool tolérée,...).
- L'objectif est de permettre une réadaptation à la vie commune sans brider l'individu. Il est nécessaire de penser l'étape hébergement, dans la conservation des réseaux préexistants, et d'éviter l'isolement de l'individu. La notion de proximité est importante : les personnes ont recréé des liens, dans la cité, dans les quartiers, notamment à travers la mendicité. Comment maintenir cette proximité ? Cependant il ne s'agit pas de conforter les personnes dans la misère, plutôt de les ramener à des gestes du quotidien, de les accompagner dans leurs démarches et surtout de les suivre à long terme.
- Les personnes qui accompagnent sont des éducateurs, il y a deux éducateurs pour vingt personnes. Si on responsabilise, si on rend autonome, il n'y a pas forcément besoin de plus de monde sur la structure. On s'arrête souvent à la reprise des droits de la personne à la rue, mais avant tout c'est faire avec et vivre avec dont ces gens ont besoin. On ne met qu'un lit dans la chambre, pour que chacun puisse créer son univers. On ne veut pas uniformiser le mobilier. C'est un accompagnement de tout instant, en essayant de laisser tout de même un maximum d'autonomie. Il s'agit de faire émerger chez la personne des désirs et des besoins.

Erwan Le Méner, Doctorant en sociologie à l'ENS Cachan, « Le refus d'hébergement. Enquête sur le travail des Equipes Mobiles d'Aide du Samu Social de Paris ».

- Le travail dont il est ici question a été réalisé avec Edouard Gardella. L'enquête porte sur le refus d'hébergement de la part des sans abri. Des refus, suivis d'hypothermie ont pu entraîner la mort de personnes sans abri, d'où des interrogations sur l'assistance à personne en danger et les débats relatifs à l'hébergement forcé.
- L'enquête cherchait à savoir si le refus traduisait une mise en échec de l'institution, de l'aide d'urgence et des services qu'elle propose, et à expliquer ce refus. Le refus est-il le signe d'une irrationalité de la part de la personne sans-abri ? L'intérêt de la recherche est d'interroger le contexte de refus, ainsi que ses raisons, dans le but de restituer la temporalité du rapport à l'hébergement dans une carrière de sans domicile.
- Le constat est double : l'hébergement n'est qu'un des enjeux dans la proposition du SAMU social, et il existe une réelle interrogation des sans abris quant au sens de ces structures. Au terme de cette enquête se dessinent trois types de rapport à l'hébergement d'urgence : fonctionnel (option), familial (habitude), et "sortie de rue" (opportunité). L'enquête permet de confirmer des critiques récurrentes et partagées sur l'hébergement d'urgence. Elle montre que

plus les sans-abri ont un rapport fonctionnaire à l'hébergement, plus ils sont susceptibles de le refuser.

- L'enquête permet de relativiser l'explication psychopathologique fréquemment donnée au refus de l'hébergement d'urgence (l'étrangeté radicale du sans abri), et de constater que la critique existe chez les usagers comme chez ceux qui le refusent.

Catherine Sellier, directrice de l'urgence au Samu social de Paris, à l'origine de la Maison des femmes à Montrouge : « Centres d'urgence, stabilisation et pension de famille au Samu Social de Paris »

- A l'origine du projet se pose le constat du vieillissement de la population des femmes en centres d'urgence, et de la difficulté à établir un contact du fait de la durée minime des séjours. L'objectif est alors de capter ces femmes, et un groupe de travail mixte est composé.
- La programmation de cette maison est simple : proposer un hébergement adapté aux femmes afin de leur permettre de se fixer et afin de les accompagner vers l'avenir, et ce, au travers d'attentions basiques au confort quotidien (miroirs, draps en coton, étendoirs...). Une des difficultés était de trouver un lieu. Grâce à du mécénat d'entreprise, il a été possible de transformer une partie du centre d'urgence de Montrouge en centre de stabilisation. Le centre offre sept chambres de deux, avec des armoires qui ferment à clé. Les salles de bains sont collectives mais aménagées comme dans une maison. Il y a des espaces collectifs, des lieux de socialisation. Il n'est pas toujours facile de faire vivre les femmes ensemble.
- Il y a sept personnes qui travaillent pour quatorze lits, avec des prestations un peu adaptées (ateliers, séance d'esthéticienne,...). L'objectif était d'envisager autre chose que le va-et-vient avec la rue. Mais pour les professionnels, une structure de quatorze lits c'est budgétairement difficilement viable
- La symbolique de la clef, de l'adresse, du placard propre est importante car elle participe à reconstruire, à fixer l'individu dans un espace géographique reconnu. L'expérience a permis des transitions en maisons-relais, mais il y a aussi des retours à la rue ; les politiques publiques sont souvent bien loin des réalités du terrain.

Pedro Garcia Sanchez, sociologue à l'université Paris X-Nanterre, « Le mouvement d'aller-retour des enfants des rues : le dehors et le dedans comme épreuve »

- La question du traitement de l'urgence et de sa continuité est posée à travers trois entrées, afin de voir comment est interrogé le vivre ensemble pour des gens qui ne se connaissent pas. Le parti pris de ces différentes recherches est de considérer la notion de vulnérabilité comme un analyseur.
- La première entrée est une thèse sur les conflits d'urbanité à Caracas, avec pour questionnement la gestion du passage incertitude / danger pour les enfants des rues ; la seconde est un travail réalisé pour le PUCA, sur l'habiter, ayant pour titre "Tenir ensemble et vivre avec, exploration sociologique sur l'inclination à cohabiter" ; enfin la dernière entrée est une recherche du SAMU Social International sur les enfants des rues à Ouagadougou.
- Le constat premier est que l'individu, enfant ou non, ne doit pas être infantilisé dans ce passage dans l'hébergement, mais pose la question des modes de responsabilisation et de la manière d'amoindrir la suspicion et d'instaurer des liens de confiance. La familiarité semble nécessaire pour que la sociabilité qui s'installe ne le soit pas uniquement au travers de la surveillance.
- Les processus doivent passer par des questions simples : gestion d'un logement, de la manière de gérer des tâches quotidiennes, mettre les enfants dans des dynamiques d'apprentissage, traiter la question du "ne rien faire". La temporalité est un facteur majeur dans le passage d'un type d'espace à un autre, et sur le fait que ces épreuves deviennent ressources.

- La question amenée par ces travaux est la manière de gérer l'urgence, dans des espaces où elle ne se pose pas comme un objet destiné à être circonscrit. Il s'agit d'assumer l'urgence comme forme même du politique, comme cadre d'organisation de l'action.

Réactions – Echanges

- Les pratiques sociales en France se traduisent-elles par trop d'assistance, jusqu'à étouffement, relativement aux pays du Sud qui laissent plus d'autonomie ?
- Question de la désaffiliation quant aux structures familiales, mais, en parallèle ne pas nier les réseaux existants, et ne pas considérer comme des personnes isolées dénuées de repère. La "rupture familiale", est souvent symptôme d'une vulnérabilisation ; les gens parlent d'éloignement progressif de leur famille, mais pas de rupture.
- Définition de la mobilité comme "aptitude à savoir faire avec le changement". Le mouvement d'aller-retour donne le faux principe de sortie, mais représente bien la multitude de liens tissés : ces enfants des rues sont des acteurs hyper compétents pour passage d'un monde à l'autre. La capacité à changer, la mobilité, ont beaucoup de sens à être observées, car elles remettent en question les certitudes dans la façon dont on envisage le travail social. Question de la reconversion des compétences de la personne de la rue dans d'autre monde. Le travail social peut s'édifier sur ces compétences, mais il peut aussi achopper en étant trop fixé sur des catégories.

Séance 2

Les transformations récentes des formes de l'hébergement

Vieillesse, paupérisation, rénovation. Les foyers ont-ils un avenir ?

Marc Bernardot

Professeur de sociologie à l'Université du Havre, membre du CLERCÉ et du réseau TERRA

- Les gestionnaires de foyers de travailleurs migrants (ADOMA, AFTAM, et associations plus petites) se sont lancées dans un programme de diversification de leur offre de logement de très grande ampleur, semblable à la diversification des années 1960 mais prenant aujourd'hui un aspect beaucoup plus systématique. La question est celle du devenir des foyers en tant que structure administrato-sociale et en tant que forme de logement.
- Le foyer, à l'origine conçu pour offrir un logement provisoire pour des travailleurs étrangers, est aujourd'hui essentiellement localisé dans les grandes ou moyennes villes, et caractérisé par des formes diverses. Il existe à ce jour 135 000 places de foyers, dont la moitié ne répondant pas aux normes. La moitié du parc est aujourd'hui géré par Adoma (ex Sonacotra), qui est une entreprise semi publique essentiellement dirigée par les pouvoirs publics, et gérée par des associations non propriétaires du bâti, appartenant majoritairement à des propriétaires institutionnels.
- La population des foyers est essentiellement masculine, pour moitié maghrébine, pour un quart subsaharienne. L'association systématique entre foyers de travailleurs migrants et nationalité étrangère est cependant à reconsidérer puisque, depuis 25 ans, un quart de la population logée en foyers est française. Cette population est essentiellement célibataire ou célibatairisée en France.
- Le phénomène de **vieillesse** des usagers est marquant et en augmentation depuis 25 ans. Ce phénomène est principalement endogène, du fait de la sédentarisation des ex-travailleurs, mais est renforcé par un phénomène exogène, à savoir le rapatriement dans ces foyers, faute de solution autre, d'un certain nombre de personnes vieillissantes ayant des caractéristiques proches des usagers déjà installés. Le second phénomène marquant est la **paupérisation** accélérée des populations des foyers, qui vivent en grande partie en dessous des minimas sociaux et dans des situations très délicates.
- La **situation sanitaire difficile** est la conséquence de ces deux phénomènes. La population des foyers est en partie renouvelée mais essentiellement par des populations dont les caractéristiques sont proches. Les travailleurs migrants n'intéressent plus les entreprises, les **travailleurs illégaux** ayant aujourd'hui la préférence des exploitants, mais également par la perte des liens logement-emploi, due en partie à la politique de **mobilité** mise en place par les entreprises. La situation géographique des foyers, dans des bassins en crise industrielle, participe également au processus. Les populations sont stigmatisées et rares sont les interventions d'urgence.
- Les pouvoirs publics cherchent à se débarrasser des foyers et de leurs populations pour plusieurs raisons : car ils sont une trace stigmatisée du logement de masse des années 1960, de l'évolution discursive en matière de politique d'immigration. Le processus de transformation des foyers de travailleurs migrants en "résidences sociales" est engagé depuis dix ans. Il propose de nouvelles formules de logement permettant d'éviter la sédentarisation des usagers, au moyen de nouveaux statuts d'occupation, **en limitant la durée**. La transformation semble cependant assez artificielle, elle est discursive, mais le contenu de l'habitat semble toujours aussi dégradé. Le parc "foyer" est à ce jour très segmenté, la rénovation étant relative à la rentabilité.
- On peut parler d'un projet de grande ampleur porté par les acteurs et institutions du monde urbain, ou l'on retrouve les acteurs centraux, ministère de l'équipement, des affaires sociales, de l'immigration, les gestionnaires historique

de ce secteur, mais aussi les **municipalités** qui jouent un grand rôle. Ces acteurs considèrent que dorénavant avec les conventions résidence sociale, ces résidences sont leurs résidences, et qui considèrent que c'est une unité de logement qui est à leur disposition, sous-entendu pour loger leurs pauvres et non des pauvres qui viendraient de l'extérieur.

- L'observation de ces opérations amène cependant à constater que malgré la volonté initiale, dans les textes, de rénover les foyers et d'en améliorer les conditions de vie des occupants, une grande partie des populations s'en voient expulsées au profit du relogement d'autres types de populations ayant des droits souvent inférieurs. Les populations les plus solvables échappent à l'expulsion, car elles sont en mesure de payer une redevance qui est de fait plus élevée.
- Les foyers de travailleurs migrants, dorénavant résidences sociales, font partie d'un continuum de **logement contraint** où les populations ne sont que des usagers dépendants des subsides de directions centrales ou de programmes sociaux mais également du bon vouloir des gestionnaires.

Réactions – Echanges

- Olivier Perret, **directeur des programmes à l'Aftam** : Les gestionnaires de foyers de travailleurs migrants ne sont pour la plupart pas propriétaires du patrimoine et ne peuvent donc pas prendre seuls les décisions concernant le bâti. Les transformations en résidences ne se sont pas faites par le biais d'expulsions mais par la récupération de places vacantes, dans des foyers sous-occupés, puisque les migrants travailleurs ont quitté les bassins en déclin pour venir travailler dans les zones encore dynamiques, l'Ile-de-France principalement. L'objectif lors des réhabilitations n'est pas d'expulser les résidents mais de reconstituer les capacités d'accueil pour que les gens qui le souhaitent puissent rester et être relogés sur le même parc. Les moyens investis dans la réhabilitation des foyers sont considérables, il y a 250 millions d'euros d'investissement en cours à l'Aftam. Lorsque les foyers sont transformés, il y a création de logements individuels tout confort à la place de chambres souvent collectives. Il y a un réel travail technique, financier, social dans la transformation de foyer en résidence sociale pour accompagner les résidents d'une chambre à trois lits à des logements individuels et autonomes de plein droit. Il est logique que les collectivités aient des droits de réservation puisqu'elles financent ou subventionnent en partie la résidence. Les foyers de travailleurs migrants ne sont pas conventionnés dans la plupart des cas, les résidents ne reçoivent pas d'aide publique pour payer leur chambre. Le passage en résidence sociale ouvre le droit à l'APL pour les résidents, cela leur permet d'avoir une aide au logement fonction de leur situation socioprofessionnelle. Le taux d'effort est généralement inférieur pour les résidents après la rénovation.
- C'est plus largement la question des effets des politiques publiques de rénovation qui est posée.

Les associations face au mal logement, un appui aux personnes immigrées

Ariel Sevilla

Chercheur au laboratoire Printemps et au CESOL

- Le sujet traité vise à mettre en évidence quelques aspects du parcours d'accès au logement dans un cas particulier qui est le recours à une association d'insertion par le logement. Dans cette association (volontairement anonymisée), la plupart des personnes locataires sont étrangères ou d'origine étrangère. Elle propose un relogement transitoire, pour une période moyenne de trois ans, sous double condition : que les individus aient besoin d'un logement, mais également d'un accompagnement dans cette démarche d'insertion. La recherche consiste à saisir ce qui se joue dans la relation locataire-accompagnateur (bénévole).
- Les premières observations, par le biais d'entretiens biographiques avec des locataires, et de quelques

salariés, montrent que pour les locataires, c'est l'aspect logement qui est en jeu, l'accompagnement pouvant être un plus ou une contrainte mais n'ayant que très peu de valeur en lui-même. L'avènement de loi Besson a fortement marqué l'association en lui permettant de s'enquérir de la gestion d'un parc conséquent de logements, mais en contre partie elle a vu son libre-arbitre réduit quant au choix des locataires.

- Le militantisme, fil conducteur de l'enquête, est vu comme une réponse au problème du logement. Le militantisme s'imprégnant de la notion de "capacités", il se présente sous deux visages – un militantisme affectueux et un militantisme politique – témoignant souvent de deux générations – les anciens fondateurs et les jeunes bénévoles. Le profil militant locataire est plus flou, et très peu exercé au sein de l'association qui revendique pourtant sa volonté de créer du lien social.
- Le locataire, déjà dans des conditions sociales souvent difficiles, se voit dans l'obligation contractuelle d'entretenir une relation avec son bénévole accompagnateur. Cette relation se redéfinit souvent dans le temps, et les expériences sont multiples, malgré une reconnaissance commune dans l'action de l'association. Cette relation évolue soit vers une relation amicale voire familiale, soit vers une relation très conflictuelle. Les locataires se plient cependant souvent aux attentes de leurs accompagnateurs, dans l'attente du but ultime : le logement définitif.
- La relation bénévole-locataire évolue et est influencée par la façon dont l'association détermine le contact et l'organise. Les observations sont les suivantes : 1) la présence des bénévoles interroge les locataires sur l'intérêt que ceux-ci trouvent à porter assistance ; 2) l'accompagnement a des contenus éclatés, chaque accompagnateur fait à sa manière, il est difficile d'unifier la pratique des bénévoles ; 3) le caractère éphémère de la location, limitée à trois ans ; 4) la stratégie du choix du logement : l'association loge de façon diffuse, dans tout type de quartier dans le but d'éviter la stigmatisation, mais les locataires ressentent d'autant plus fortement cette illégitimité. Les locataires sont victimes d'une triple étrangeté : de nationalité, de religion et de classe sociale ; 5) l'inconvénient de la dissémination des logements dans divers quartiers : c'est une entrave à la possibilité de mener des actions collectives et à la création d'une identité ou d'une appartenance à l'association ; 6) la pratique est désignée par le mot "accompagnement" pour éviter de parler d'"assistance", mais cela dissout la notion de solidarité et ne renvoie pas non plus à celles d'entraide ou d'autonomie.
- A posteriori, l'accompagnement pourrait se représenter, pour le locataire, sous forme triangulaire avec pour sommet la relation marquée par la différence entre locataire et accompagnateur, un second pour la proximité positive et un dernier pour la proximité négative. Ce modèle est soumis aux effets de la temporalité, coproductrice de la relation.
- Pour le locataire immigré, le problème logement est un fait relativement programmé avant l'émigration et celui-ci se voit souvent entouré lors de son arrivée en France et inséré dans un réseau social ; alors que pour le locataire français, il s'agit plus d'un accident dans le parcours, et son réseau social est à ce stade très dégradé.

Questions – Echanges

- Quels sont les statuts et contrats d'occupation dans le cas des résidences sociales et des locataires ?
- En résidence sociale, le contrat est une convention de location d'un mois renouvelable 18 mois. Pour l'association, c'est un bail de sous-location glissant, de trois ans, avec l'association comme garant.
- Quant à la description de la relation d'accompagnement ?
- Observation de dérive dans la relation, avec un accompagnateur qui entrave la liberté du locataire, comme une intrusion physique dans l'habitat, ou dans le culte ; ou le cas d'accompagnateur qui se fait accompagner par le locataire.
- Quid du potentiel de subversion des foyers de travailleurs migrants ?
- Depuis les années 1930, les pouvoirs publics sont tiraillés devant la potentialité de subversion du foyer. Ils traitent la menace de révolte de deux manières : la dispersion, par le maintien en circulation, et la concentration, qui permet la surveillance. Les foyers ont été les théâtres des plus grandes mobilisations d'étrangers en France depuis 50 ans. Aujourd'hui la volonté des pouvoirs publics est d'éviter le regroupement des migrants et leur revendication publique et visible. Ces populations introduisent le rapport de force dans leur présence même dans l'espace public et politique.

TABLE RONDE

« *Quel projet architectural pour quel projet social ?* »

Modération par Rainier Hoddé

Ensa-Paris Malaquais

Guillaume Dufour, architecte DPLG : « Un CHRS Emmaüs comme structure de l'îlot Crimée Thionville »

- Dans le cadre d'un mémoire de fin d'études sur les centres de réinsertion sociale, la question posée était celle des capacités des centres d'hébergement ou de réinsertion sociale à amener les résidents vers un logement pérenne, avec pour prisme d'analyse l'espace.
- Le cas d'étude est le CHRS Valmy, et l'enquête a été menée au moyen de relevés des espaces collectifs jusqu'à la cellule habitée, afin de saisir la relation possible entre l'aménagement de l'espace de vie personnel et l'élaboration des stratégies d'occupation d'un espace commun.
- Les constats de la recherche ont permis de projeter sur un site semblable (conservation des réseaux sociaux, de l'ambiance, des habitudes), un programme construit sur l'observation du quotidien des familles, mais également des travailleurs sociaux.
- Le programme s'inscrit dans un programme élargi afin de répondre au besoin d'insertion de l'habitat au quartier et à son environnement immédiat. L'intégration dans le site doit cependant distinguer l'accès logement, propre aux résidents et protégé, de l'accès activité ou bureau, pour les résidents et non-résidents.
- La programmation s'est dessinée à partir d'histoires intimes uniques et universelles, afin de dégager les grands traits, au moyen d'une connaissance de l'espace vécu et de l'histoire qui se vit dans cet espace. Pour le logement l'idée est de permettre l'adaptabilité des usagers sans les contraindre, au moyen de mobilier et de parois mobiles, l'espace de vie étant un accompagnateur de l'évolution intime.
- La culture des institutions s'enrichit par chaque passage et par chaque travailleur social, et elle se transmet et fait l'identité propre du lieu.

Hélène Béguin, doctorante à l'Institut d'Urbanisme de Paris, « Projet social et projet architectural : questions autour de la transformation des foyers de travailleurs migrants »

- En 1997 est lancé le plan de traitement des foyers, dont les objectifs officiels sont la mise aux normes du bâti, l'amélioration des conditions de vie des résidents, la lutte contre des formes de repli communautaire et l'évolution vers une mixité des publics dans les foyers réhabilités. Il y a également une volonté de professionnaliser le milieu des gestionnaires et de promouvoir un fonctionnement plus ouvert, intégrant les structures dans la ville. Cependant les foyers et les résidences sociales existent sous la même catégorie institutionnelle "logement-foyer".
- Le passage des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales se traduit par une sorte de "désécialisation" du public cible, du statut d'occupation des résidents et des activités des organismes gestionnaires (diversification vers d'autres formes de logement). En termes de dispositifs spatiaux, on observe une nette tendance vers le logement privatif tout équipé et vers la réduction et la sécurisation des espaces collectifs.
- Ces tendances traduisent notamment la volonté des gestionnaires de se décharger de la responsabilité pénale qui leur incombe concernant les activités exercées dans ces espaces, mais aussi de réduire les coûts de gestion liés à l'entretien des espaces collectifs. Elles répondent également à des logiques patrimoniales qui amènent les propriétaires de ces établissements à favoriser une "banalisation" du bâti dans la mesure où le type de public